

" Contrat pro"

[A la source We Are Football](#)

Publié le 19/01/2038 04:14



Ce contrat lie joueur et club pour la saison 1967-1968. Il est fortement inspiré par celui qui apparaît lors de la refonte du championnat professionnel après la Seconde Guerre mondiale. En le signant, le joueur s'engage dans un club jusqu'à l'âge de trente-quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa carrière. On a donc appelé ce type d'engagement «contrat à vie». En effet, le joueur ne peut pas quitter son club sans l'accord du président. C'est contre ce contrat qui fait du joueur «un esclave» que Kopa s'élève en 1963. La principale modification, par rapport au type de contrat de l'après-guerre, vient du respect obligatoire de la convention collective passée entre le Groupement du Football Professionnel (ancêtre de la Ligue Nationale de Football) et le tout jeune syndicat qu'est l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels.

Le contrat présenté reste en vigueur jusqu'en 1969, date à laquelle il est remplacé par le contrat à temps, pour une durée probatoire. Au début de la saison 1972-1973, les présidents de club décident unilatéralement de revenir à ce «contrat à vie», provoquant une grève des footballeurs en décembre 1972.

Laurent Bocquillon
Université de Nice

Il n'y a pas de lien pour cet article. Il n'y a pas de bibliographie pour cet article